

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 20 septembre 2022 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Monts, sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

**M. Guy Bernatchez**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Noël Richard**, maire de Grande-Vallée  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M. Samuel Parisé**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

**Mme Cathy Poirier**, mairesse de Percé  
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Éric Dubé**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Roch Audet**, maire de Bonaventure  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Mathieu Lapointe**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**M. Hugues Lafrance**, Conseiller de Étang-du-Nord  
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**Ainsi que :**

**Mme Marie-Andrée Pichette**, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

**M. Mark Lasanowski**, coordonnateur aux opérations de la Régie

**Mme Marjorie Peyric**, coordonnatrice aux communications de la Régie

**Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :**

**M. Roger Chevarie**, conseiller de Fatima,  
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**Mme Nicole Lagacé**, mairesse de Matapédia  
Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

**M. Simon Deschênes**, maire de Sainte-Anne-des-Monts,  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022 (adoption);
4. Suivi des finances et des opérations ;
  - 4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
  - 4.2. Projet de règlement sur les taux d'intérêt (adoption);
5. Financement du MTQ :
  - 5.1. Demande au programme MobilisAction 2022 (adoption);
  - 5.2. Demande PADTC Volet II 2.2. – Création de tables de concertation régionale (adoption);
  - 5.3. Demande au PADTC Volet IV 4.3. Réalisation d'études sur le transport collectif (adoption) ;
  - 5.4. Demande au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) (adoption);
  - 5.5. Demande au programme d'aide au transport collectif – MADA volet 2 (adoption);
6. Ressources humaines :
  - 6.1. Embauche de Mme Lisa Deslauriers au poste de technicienne comptable (adoption);
7. Opérations :
  - 7.1. Projet Hubs de mobilité : entente avec Mobili-T (adoption);
  - 7.2. Rapport financier – projet Parascolaire St-Georges-de-Malbaie (adoption);
  - 7.3. 3<sup>e</sup> avis de non-conformité au contrat TATCBDC-44 (adoption);
8. Date et lieu de la prochaine rencontre;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée (adoption).

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2022 – 40

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

3. **LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2022**

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie tenue le 15 juin 2022 » est présenté.

R2022 – 41

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2022**

**IL EST PROPOSÉ** par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022, tenue à Carleton-sur-Mer, tel que lu et présenté.

4. **SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS**

**44.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés**

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de mai, juin et juillet 2022 est remise aux administrateurs.

R-2022 – 42

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de mai, juin et juillet 2022, soit :

Le montant total au 31 mai 2022 est de 390 361,06 \$.

Le montant total au 30 juin 2022 est de 470 301,18 \$.

Le montant total au 31 juillet 2022 est de 443 356,63 \$.

**4.2. Projet de règlement sur les taux d'intérêt**

R-2022 – 43

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES À RECEVOIR**

**ATTENDU QUE** l'équilibre budgétaire représente une complexité avec l'augmentation du prix à la consommation et que toutes les sources de revenus admissibles doivent être envisagées;

**ATTENDU QUE** selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Régie peut, par règlement, déterminer un taux d'intérêt sur les comptes passés dûs;

**ATTENDU QU'**un avis de motion est donné séance tenante;

**IL EST PROPOSÉ** par Noël Richard que le projet de règlement numéro 7 soit adopté à l'unanimité et présenté comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

#### **ARTICLE 2 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Un taux d'intérêt annuel de vingt-quatre pourcent (24 %) sera appliqué sur tout solde impayé envers la Régie.

#### **ARTICLE 3 EXCLUSION**

L'article 1 du présent règlement ne s'applique pas aux quotes-parts provenant des municipalités et des MRC ainsi que sur la vente de livrets de billets pour le transport collectif ou adapté à nos propres points de vente.

#### **ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **5. FINANCEMENT**

#### **5.1. Demande au programme MobilisActions 2022**

R-2022 – 44

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION À LA MOBILITÉ DURABLE - MOBILISATIONS**

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'accroître, chez les citoyens et les entreprises de son territoire, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable, afin d'en favoriser l'usage;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite, par ce programme, financer la réalisation d'activités de sensibilisation, d'information, de promotion et de mobilisation de la mobilité durable des personnes sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Hugues Lafrance et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande de financement au Programme d'aide financière aux activités de sensibilisations à la mobilité durable MobilisActions 2022, pour une aide financière de 70 000 \$;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

**QUE** la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée au ministère du Transport et de la Mobilité Durable du Québec.

**5.2. Demande au programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) volet II 2.2. Création de table de concertation régionale**

R-2022 – 45

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) VOLET II 2.2. CRÉATION DE TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE**

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'accroître, chez les citoyens et les entreprises de son territoire, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable afin d'en favoriser l'usage;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite par cette aide financière mettre de l'avant la création d'une table de concertation régionale regroupant les principaux intervenants en transport collectif présents sur le territoire de la région administrative;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite, par la création de cette table, favoriser la concertation des intervenants, la coordination des services, l'amélioration du mode de gouvernance et l'intégration des services de transport collectif régional afin de bonifier et d'optimiser l'offre de services disponible pour la clientèle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Bernatchez et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande pour la création d'une table de concertation régionale pour une aide financière de 75 000 \$;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

**QUE** la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée au ministère du Transport et de la Mobilité Durable du Québec.

**5.3. Demande au programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) volet IV 4.3. Réalisation d'études sur le transport collectif**

R-2022 – 46

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) VOLET IV 4.3. RÉALISATION D'ÉTUDES SUR LE TRANSPORT COLLECTIF**

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'accroître, chez les citoyens et les entreprises de son territoire, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable afin d'en favoriser l'usage;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite par cette aide financière réaliser une étude concernant l'amélioration des services de transport collectif sur le territoire et explorer les possibilités d'offrir une plus grande diversité et une meilleure offre de services aux usagers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Samuel Parisé et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande de financement pour la réalisation d'étude sur le transport collectif régional pour une aide financière de 25 000 \$;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

**QUE** la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée au ministère du Transport et de la Mobilité Durable du Québec.

**5.4. Demande au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO)  
Volet 1.2. Projet pilote d'implantation d'une plateforme technologique**

R-2022 – 47

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE AUX NOUVELLES MOBILITÉS (NOMO) VOLET 1.2. PROJET PILOTE D'IMPLANTATION D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE**

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'accroître, chez les citoyens et les entreprises de son territoire, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable afin d'en favoriser l'usage;

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif D'augmenter le nombre de services et d'options de mobilité durable accessibles aux citoyens de son territoire afin de les inciter à adopter des comportements de mobilité plus durable.

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite par cette aide financière la Réalisation d'un projet pilote d'implantation d'une plateforme technologique visant l'intégration d'au moins deux services de mobilité, soit le transport à la demande et le covoiturage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Bernatchez et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande de financement pour le programme d'aide aux nouvelles mobilités pour une aide financière de 579 300 \$;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

**QUE** la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée au ministère du Transport et de la Mobilité Durable du Québec.

**5.5. Demande au programme d'aide au transport collectif – MADA Volet 2  
2 Implantation de projet pilote en transport collectif**

R-2022 – 48

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT COLLECTIF – MUNICIPALITÉ AMIES DES AÎNÉS VOLET 2 IMPLANTATION DE PROJET PILOTE EN TRANSPORT COLLECTIF**

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'accroître, chez les citoyens et les entreprises de son territoire, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable afin d'en favoriser l'usage;

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'augmenter le nombre de services et d'options de mobilité durable accessibles aux citoyens de son territoire afin de les inciter à adopter des comportements de mobilité plus durables.

**ATTENDU QUE** la Régie a pour objectif d'améliorer la mobilité des aînées et aînés (personnes de 65 ans et plus) en milieu rural;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite par cette aide financière la réalisation d'un projet pilote d'un transport à la demande dans la MRC de Bonaventure pour la clientèle aînée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Poirier et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande de financement pour le programme d'aide au transport collectif – MADA pour une aide financière de 100 000 \$;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

**QUE** la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée au ministère du Transport et de la Mobilité Durable du Québec.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1. Embauche de Mme Lisa Deslauriers au poste de technicienne comptable**

R-2022 – 49

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL**

**ATTENDU QUE**, en août 2022, la Régie a procédé à l'embauche d'une nouvelle employée régulière;

**ATTENDU QUE**, en vertu du code municipal, la Régie doit, par voie de résolution, confirmer l'embauche de son personnel;

**ATTENDU QUE** tous les postes sont définis par une description de tâches complètes et les conditions de travail sont encadrées par la Politique salariale, par le *Guide de l'employé et condition de travail* et par un contrat de travail qui a été signé par l'employée;

**IL EST PROPOSÉ** par Éric Dubé et résolu à l'unanimité de confirmer le poste de technicienne comptable de Mme Lisa Deslauriers, à 37,5 h / semaine à compter du 8 août 2022.

## **7. OPÉRATIONS**

### **7.1. Projet Hubs de mobilité : entente avec Mobili-T**

L'entente de service de Mobili-T pour le partenariat dans le projet de hubs de mobilité durable est présentée.

R2022 – 50

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA RÉGIE ET MOBILI-T**

**IL EST PROPOSÉ** par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à signer le document présenté.

### **7.2. Rapport financier du projet Parascolaire St-Georges-de-Malbaie**

Le rapport financier 2021-2022 du projet est présenté.

R2022 – 51

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU PROJET DE NOTRE-DAME-DE-LIESSE 2021-2022 ET CONFIRMATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par Mathieu Lapointe et unanimement résolu que le rapport financier 2021-2022 du projet Notre-Dame-de-Liesse soit officiellement adopté tel que vu et présenté au conseil d'administration et que le surplus financier déclaré de 404,79 \$ soit réservé pour le projet 2022-2023.

**8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 6 décembre 2022 à New Richmond.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Ghislain Gagnon, (Maria) directeur du RAPHGÎM est venu se présenter et proposer sa collaboration, en compagnie de Mme Marie-Josée Lemieux, agente de développement communautaire pour Autisme de l'est (Cap Chat).

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

R-2022 – 52

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Éric Dubé et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**CERTIFICATION**

Lu et certifié conforme par

le président,

la secrétaire-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté

\_\_\_\_\_  
Marie-Andrée Pichette

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date

**ADOPTION**

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

\_\_\_\_\_  
Date